

INSTITUT POUR LA
PROPRIÉTÉ PRIVÉE

POURQUOI LA FRANCE DOIT RENOUER AVEC LE DROIT NATUREL

20 OCTOBRE 2025
ALEXIS SEMANNE



”

« L'idée même de loi naturelle est essentiellement radicale et profondément critique des institutions politiques existantes, car ses principes sont universels, fixes et immuables ; ils constituent des principes absolus de justice. »

Murray N. Rothbard - The Ethics of Liberty (1982), p. 19

Alexis SÉMANNE

Directeur et Fondateur

alexis.semanne@institutpourlaproprieteprivee.com



Alexis Sémanne est économiste et sociologue, chercheur associé à l'*Institut pour la Propriété Privée*. Ses travaux portent sur la régulation, l'économie autrichienne et les effets de l'interventionnisme étatique sur le travail, les PME, et la liberté individuelle.

Introduction : La France a renié la philosophie de sa liberté

La France aime se présenter comme la patrie des droits de l'homme. Pourtant, elle a trahi la philosophie qui les a rendus possibles : le droit naturel. Elle a substitué à la justice fondée sur la raison une foi positiviste selon laquelle la loi serait juste parce qu'elle est votée. Résultat : une inflation normative et bureaucratique qui étouffe la liberté.

Entre 2003 et 2023, la France a promulgué plus de 1 000 lois, soit une moyenne de 50 par an, auxquelles s'ajoutent chaque année des milliers de décrets et arrêtés. En 2023 seule, 7 045 arrêtés et 767 décrets ont été publiés, soit plus de deux textes réglementaires par jour. Cette surproduction législative illustre une pathologie du pouvoir moderne : la croyance que le droit se crée par décret, non par la découverte de principes rationnels et immuables.

Murray N. Rothbard (1926-1995), figure de l'école autrichienne, rappelait :

« L'idée même de loi naturelle est essentiellement radicale et profondément critique des institutions politiques existantes, car ses principes sont universels, fixes et immuables ; ils constituent des principes absolus de justice. » - *The Ethics of Liberty* (1982), p. 19

Revenir au droit naturel, c'est replacer la raison au-dessus du pouvoir, la justice au-dessus du décret, et la nature humaine au-dessus des institutions.

I. La loi naturelle : une norme inscrite dans la nature humaine

Le positivisme juridique prétend que la loi crée le droit ; le droit naturel affirme que la loi doit s'y conformer. L'homme est un être rationnel et libre : c'est par sa raison qu'il découvre les règles morales qui favorisent sa vie et sa prospérité.

« Il est enraciné dans la nature de l'homme que chaque personne est dotée de raison et de libre arbitre ; et qu'elle peut, par ce libre arbitre, utiliser sa raison pour découvrir la loi naturelle de ce qui est bon ou mauvais pour le bonheur humain. » - *Conceived in Liberty*, vol. 2 (1977), p. 171

Ce principe de jugement privé fonde l'autonomie de la conscience individuelle. En l'oubliant, la France a créé un système où la morale publique dicte la conduite des citoyens : santé, écologie, consommation, éducation. Mais lorsque la norme envahit la vie, la raison s'efface : la loi devient l'instrument d'un conformisme obligatoire.

II. La propriété privée : pilier moral et économique du droit naturel

La propriété privée découle directement de la nature rationnelle et laborieuse de l'homme.

« L'homme naît nu dans le monde et doit utiliser son esprit pour apprendre à prendre les ressources que la nature lui donne et à les transformer afin de satisfaire ses besoins et d'améliorer son niveau de vie. La voie naturelle de l'homme est celle des droits de propriété et du marché libre, fondé sur l'échange volontaire. » - *Egalitarianism as a Revolt Against Nature* (1974), pp. 57-58

Là où la propriété est respectée, la société est pacifique ; là où elle est violée, la prédation domine. Or la France actuelle vit sous un régime de propriété conditionnelle : la fiscalité, les réglementations et l'endettement public réduisent chaque jour un peu plus la liberté économique.

Selon le World Economic Outlook (FMI, octobre 2025), la dépense publique française atteint 56,9 % du PIB, pour 51,5 % de recettes, générant un déficit de 5,4 % du PIB et une dette publique de 116,5 % du PIB. La France vit désormais au-dessus de ses moyens : un modèle où l'État prélève, redistribue et emprunte à la place de ses citoyens.

Cette dérive n'est pas seulement comptable : elle traduit une rupture morale. Comme le notait Rothbard :

« L'homme qui s'empare de la propriété d'autrui vit en contradiction fondamentale avec sa nature ; l'agresseur n'est pas un producteur mais un parasite. » - *The Ethics of Liberty* (1982), p. 50

L'État providence moderne vit de cette prédation légale : il confisque les fruits du travail de certains pour financer les désirs des autres.

III. Le positivisme : la loi sans justice

L'inflation normative française est le symptôme d'un mal plus profond : la confusion entre le droit et la volonté politique. De 2003 à 2023, le nombre d'articles promulgués dans les lois a augmenté de 123 % entre leur dépôt et leur version finale (de 583 à 1 302 articles en 2023).

La codification est devenue monstrueuse : le code du travail compte désormais 11 301 articles, contre 5 027 en 2003, et le code de la santé publique en compte 13 310, contre 5 340 vingt ans plus tôt.

Rothbard écrivait :

« La loi naturelle fournit un ensemble objectif de normes éthiques permettant d'évaluer les actions humaines à tout moment et en tout lieu. Elle confronte l'ordre existant à la lumière inflexible de la raison. » - *The Ethics of Liberty* (1982), p. 17

En remplaçant la justice par la procédure, la France a substitué à la recherche du bien un simple formalisme. L'État ne garantit plus la liberté ; il la régule. Et cette régulation devient son existence même.

IV. Le droit naturel : une éthique de la responsabilité

Le droit naturel enseigne que la liberté et la responsabilité sont indissociables :

« Chaque individu est moralement capable et donc responsable de ses propres actions. » - *Conceived in Liberty*, vol. 2 (1977), p. 172

L'État-providence inverse ce principe. Il promet la sécurité contre la responsabilité ; il fait de la dépendance une vertu. Pourtant, les chiffres économiques soulignent le coût de cette dépendance : une croissance du PIB réel limitée à 0,7 % et un taux de chômage de 7,6 % en 2025. Malgré des dépenses massives, la France ne parvient plus à dynamiser sa production : la réglementation bride l'initiative, la fiscalité étouffe l'effort, et la politique économique traite les citoyens comme des mineurs économiques.

Dans la vision rothbardienne, cette infantilisation est une faute morale autant qu'un échec économique : une société où nul n'est responsable cesse d'être libre, et une société non libre cesse d'être prospère.

V. Le droit naturel : une philosophie de la résistance

Le droit naturel n'est pas une théorie abstraite, mais une philosophie de la résistance pacifique. Il rappelle qu'il existe des principes supérieurs à la loi positive.

« Seules les formes de théorie du droit naturel ou du droit supérieur peuvent fournir une base radicale extérieure au système existant pour contester le statu quo. » - *Egalitarianism as a Revolt Against Nature* (1974), p. 25

Cette idée est d'une actualité brûlante : face à un État qui légifère sur tout, la seule limite morale reste celle que la raison impose à la loi. Lorsque les institutions s'arrogent le droit de dicter la morale, l'écologie, la santé ou l'économie, il faut redécouvrir que la justice précède la légalité.

Conclusion : retrouver la science de la liberté

Le droit naturel n'est pas une nostalgie, mais une science rationnelle de la liberté. Il repose sur une vérité empirique : les sociétés libres prospèrent, les sociétés réglementées déclinent.

Et, comme le disait Rothbard :

« La loi naturelle de ce qui est le meilleur pour l'homme peut être violée, mais jamais évitée. De mauvaises prémisses et de mauvais buts entraînent inévitablement des effets destructeurs. » - *The Libertarian Forum*, vol. 1 (1969), pp. 174–175

Les chiffres le confirment : la France est aujourd'hui l'un des pays les plus endettés et les plus normatifs du monde, combinant un État représentant plus de 56 % du PIB et une production annuelle de plus de 7000 textes réglementaires. Ce déséquilibre n'est pas seulement économique ; il est moral.

Revenir au droit naturel, c'est rappeler que la liberté ne se décrète pas : elle se découvre.

C'est replacer la loi dans son rôle véritable : protéger la propriété, la responsabilité et la dignité de l'homme libre. Et c'est, enfin, rendre à la France la philosophie qu'elle a autrefois offert au monde : celle de la raison et du droit naturel.

Références

- 1) Fonds monétaire international (FMI). 2025. World Economic Outlook DataMapper : France (octobre 2025). Washington, D.C. : Fonds monétaire international. Disponible sur : <https://www.imf.org/external/datamapper/profile/FRA> (consulté le 19 octobre 2025).
- 2) Rothbard, Murray N. 1969. The Libertarian Forum, vol. 1. New York : Libertarian Forum.
- 3) Rothbard, Murray N. 1974. Egalitarianism as a Revolt Against Nature and Other Essays. Washington, D.C. : Libertarian Review Press.
- 4) Rothbard, Murray N. 1977. Conceived in Liberty, vol. 2 : “Salutary Neglect”: The American Colonies in the First Half of the 18th Century. Auburn, AL : Ludwig von Mises Institute.
- 5) Rothbard, Murray N. 1982. The Ethics of Liberty. Atlantic Highlands, NJ : Humanities Press.
- 6) Vie-publique.fr. 2024. « Lois et règlements : les statistiques de l’activité normative 2024 ». La Rédaction, 22 mai 2024. Source : Secrétariat général du Gouvernement (SGG), Indicateurs de suivi de l’activité normative – Édition 2024. Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/294183-lois-et-reglements-les-statistiques-de-lactivite-normative-2024> (consulté le 19 octobre 2025).

Plus de demandes de renseignements et d'informations à notre sujet

La propriété privée est le pilier de toute société libre. Elle donne à chacun la possibilité de décider, d'entreprendre et de vivre selon ses propres choix. Comme le soulignait Ludwig von Mises, elle est la condition même de la responsabilité individuelle : sans propriété, tout dépend de l'État, et l'individu perd son autonomie. La propriété rend possibles les échanges volontaires, la coopération pacifique et l'innovation (c'est elle qui transforme la liberté en réalité concrète, et non en simple idéal).

MERCI !

Pour la liberté, la responsabilité et la prospérité en France

Site Internet

<https://www.institutpourlaproprieteprivee.com/>

Address :

Paris

Adresse email:

contact@institutpourlaproprieteprivee.com